

SÉANCE ORDINAIRE du 26 février 2016

L'an deux mil seize, le 26 février à vingt heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 février deux mil seize s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Renée COURTEL, Maire.

Réception SP :
Publication :

Présents : Mmes et MM. les Conseillers municipaux en exercice :
M. COZIC Christophe, Mme LE SCOUARNEC Claudine, M. SKOCZ Daniel, Mme DUIGOU Anne-Marie, M. HERVE Patrice, Mme FOUTEL Éliane, M. DANIEL Sébastien, M. JAMET François, Mme VEGER Marion, M. THEURE Martial, M LE MOAL Nicolas, Mme LE FERREC Danielle, M. LE GOFF Patrice, Mme LE DU Maryse, M. LE MEUR Laurent, Mme PONTREAU Marie et Mme THOMAS Marie-Pierre.

Exceptée Mme Céline LE DRENN, excusée

Secrétaire : Mme Marie-Pierre THOMAS

Secrétaire adjoint : M. Cyrille BONNIN

-:-:-:-:-

Délibération n°9/2016

Revitalisation du centre-
bourg
Demande d'aide au titre de
la Dotation d'Équipement
des Territoires Ruraux 2016
-:-:-:-:-

DETR – Revitalisation du centre bourg

Madame le Maire rappelle que le Conseil a décidé de réaliser des travaux de revitalisation du centre-bourg de Guiscriff. Dans ce cadre, une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée. La mission confiée consiste en un diagnostic suivi de la présentation de différents scénarios devant aboutir au choix d'un programme définitif et ce dans une démarche de concertation avec les élus, les agents territoriaux, la population et les acteurs économiques.

Elle explique que l'opération de travaux qui suivra cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage peut bénéficier du concours financier de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter l'aide de l'Etat par le biais de la DETR pour les travaux de revitalisation du centre bourg ;
- de s'engager à débiter les travaux en 2016 et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées pour cette opération ;
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o montant HT de l'opération : 1 462 900,00 € ;
 - o DETR – 27 % : 394 983,00 € ;
 - o Fonds de soutien de l'Etat – 25 % : 365 725,00 € ;
 - o Conseil Départemental – 17,95 % : 262 500,00 € ;
 - o Autofinancement – 30,05 % : 439 692,00 € .

Décision n°03/2016 du 19 février 2016

Objet : Marché de travaux pour la réalisation de la sécurisation du carrefour de l'école publique Le Printemps

Le Maire de GUISCRIF,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22.4 ;

Vu la délibération en date du 29 mars 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié aux éditions 22, 29 et 56 du Télégramme et sur le site de dématérialisation des marchés publics Megalis ;

Vu la commission d'appel d'offre des marchés à procédure adaptée (CAO MAPA) réunie le vendredi 15 janvier 2016 à 13h00 ;

Vu l'analyse des offres du 18 janvier 2016 ;

Vu la commission d'appel d'offre des marchés à procédure adaptée (CAO MAPA) réunie le mercredi 20 janvier 2016 à 16h00 ;

Vu l'analyse des offres du 4 février 2016 ;

Vu la commission d'appel d'offre des marchés à procédure adaptée (CAO MAPA) réunie le vendredi 5 février 2016 à 19h00 ;

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer le :

- Lot 1 « Terrassement – voirie – réseaux EP » à l'entreprise **COLAS** sise à **Plouray** (56770) pour un montant hors taxes de **97 800,00 €** ;
- Lot 2 « Signalisation – mobilier urbain » à l'entreprise **Helios** sise à **Ergué Gaberic** (29500) pour un montant hors taxes de **38 848,60 €** ;
- Lot 3 « Aménagements paysagers – clôtures - murets » à l'entreprise **Bellocq Paysages** sise à **Quimper** (29000) pour un montant hors taxes de **31 661,50 €** ;

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Préfet du Morbihan et à Madame la Trésorière Municipale.

VŒU POUR L'AGRICULTURE

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a

relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau comme elle l'a démontré en améliorant significativement ses résultats. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARTICLE 1 : **SOUTIENT** le monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices français.

Lors de la séance du conseil municipal du 26 février deux mil seize les délibérations n°9/2016, n°10/2016 et n°11/2016 ont été prises.

| | | | | |
|--------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------|
| Renée COURTEL | Christophe COZIC | Claudine LE SCOUARNEC | Daniel SKOCZ | Anne-Marie DUIGOU |
| Patrice HERVE | Eliane FOUTEL | Sébastien DANIEL | Marie-Pierre THOMAS | François JAMET |
| Marion VEGER | Martial THEURE | Céline LE DRENN | Nicolas LE MOAL | Danielle LE FERREC |
| Patrice LE GOFF | Maryse LE DU | Laurent LE MEUR | Marie PONTREAU | |